



**GADSECA**  
UDVN 06  
Groupement des Associations de Défense des  
Sites de l'Environnement de la Côte d'Azur  
Affiliée à l'URVN



**- Communiqué de Presse -**  
**Victoire pour les associations de protection de la nature**  
**Amende pour le Conseil général des Alpes-Maritimes**

Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010

France Nature Environnement (FNE), l'Union Régionale Vie et Nature (URVN) avec sa fédération des Alpes-Maritimes (UDVN06) et le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes-du-Sud (CEEP) se félicitent du jugement rendu le 23 novembre par le Tribunal de Nice à l'encontre du Conseil général des Alpes-Maritimes. Initiateur et maître d'ouvrage du chantier « Balcons du Mercantour », celui-ci a été condamné au paiement d'une amende de 15 000 euros pour « destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ». Même si la sentence paraît légère au regard des dommages causés au patrimoine naturel en zone centrale du Parc National du Mercantour, également en zone Natura 2000, cette décision constitue un symbole et une victoire pour la Nature.

**Un site fragile décimé au bulldozer**

Le Conseil général avait depuis 2006 pour projet de créer un sentier de randonnée pédestre appelé « les balcons du Mercantour ». Malgré les alertes des différents acteurs sur la richesse écologique du site et les procédures de dérogations nécessaires à la réalisation de ce chantier, le Conseil général des Alpes-Maritimes avait envoyé, en septembre 2008, pelleteuses et bulldozers pour créer la 1<sup>ère</sup> tranche de ce sentier entre les lacs de Rabuons et Laragot.

Constatant l'arrachage de plusieurs plantes protégées, des agents commissionnés de l'Office National des Forêts et du Parc National du Mercantour avaient dressé deux procès-verbaux contre X pour « destruction d'espèces protégées » en octobre 2008, contraignant le Conseil général à stopper ses travaux. FNE, l'URVN et le CEEP, associations agréées de protection de la nature, s'étaient alors constituées parties civiles.

**Maintien d'une vigilance pour l'avenir**

Une décision de justice ne peut malheureusement réparer la destruction irrémédiable d'un site naturel d'importance remarquable et on ne peut que profondément regretter cette nouvelle atteinte à une nature, surtout dans un haut lieu de sa conservation, qui se réduit comme peau de chagrin.

Les porteurs de projets publics ou privés, en s'appuyant sur des logiques de rentabilité financière à court terme, oublient, bien souvent, que les espaces naturels et les espèces qui les composent sont notre « assurance vie » pour les générations actuelles et futures.

Les associations espèrent que le Conseil général des Alpes-Maritimes a saisi l'importance des enjeux écologiques présents sur son territoire et en particulier au sein du Parc National du Mercantour. Elles veilleront dans tous les cas au respect des lois de protection de la nature et demeureront vigilantes sur les projets impactant la biodiversité.

---

**Le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence / Alpes-du-Sud (CEEP) est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de la nature. Ses principales missions sont la protection, la gestion, la connaissance et la valorisation des espaces naturels remarquables de la région PACA.**

**L'Union Régionale Vie et Nature, fédération régionale de FNE, est une association 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement. Ses principales missions sont l'animation de réseaux associatifs qu'elle fédère sur la région PACA, la participation au dialogue environnemental en vue de favoriser les politiques publiques de développement durable.**

**France Nature Environnement est une fédération nationale d'associations 1901 ; elle est agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle participe à la mise en place d'un dialogue environnemental en étant force de proposition sur l'ensemble des politiques publiques de développement durable.**



**GADSECA**  
**UDVN 06**  
Groupement des Associations de Défense des  
Sites de l'Environnement de la Côte d'Azur  
Affiliée à l'URVN



**Pour toute demande d'interviews ou de renseignements, contactez :**

- CEEP : Irène Nzakou, chargée de communication - 04 42 26 74 31 ou 07 86 40 91 20  
[irene.nzakou@ceep.asso.fr](mailto:irene.nzakou@ceep.asso.fr), [www.ceep.asso.fr](http://www.ceep.asso.fr)
- URVN- UDVN06/GADSECA : Nathalie DE STEFANO - 04 91 33 44 02, [www.urvn.fr](http://www.urvn.fr)
- FNE : Anne Roques - 02 43 87 81 77, [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)